



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I Cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site internet du Syndicat.

II Éléments de contexte et priorités du budget

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget de charges communes aux 3 services.

Les Budgets Primitifs 2021 du Syndicat de Gréchez ont été voté par le Comité Syndical le 22 février 2021.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux contrôles obligatoires et aux différentes compétences du service

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent à une forte augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

III La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet aux services de la collectivité d'assurer le quotidien.

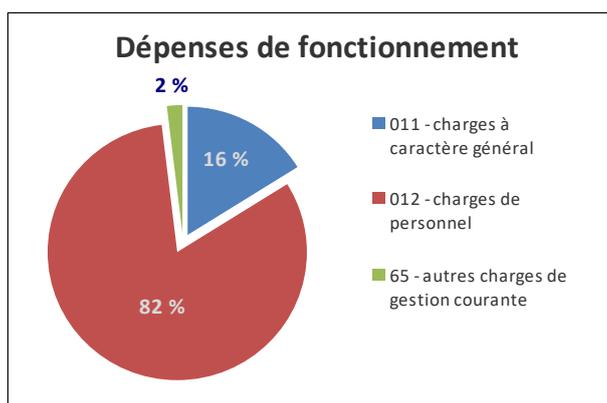
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES

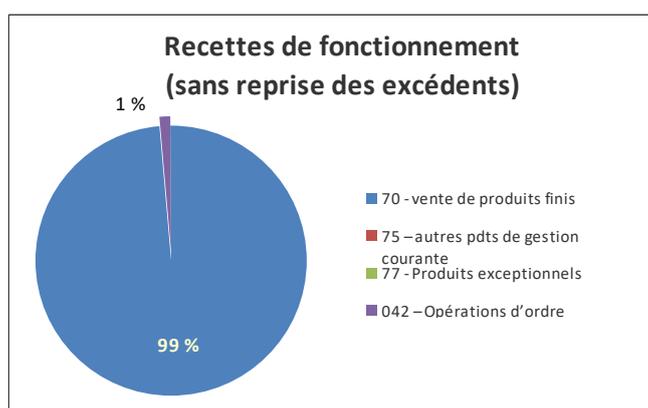
Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses (et recettes) communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 22 février 2021.

DÉPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
011 – charges à caractère général	32 673,18	35 119,77	+ 7 %
012 – charges de personnel	169 788,57	179 192,38	+ 6 %
65 – autres charges de gestion courante	3 643,39	4 107,39	+ 13 %
042 – dotation aux amortissements	2 635,18	3 280,06	+ 24 %
Total Dépenses	208 740,32	221 699,60	+ 6 %

Les charges de personnel ont augmenté du fait de la révision des régimes indemnitaires ainsi que de l'augmentation des astreintes effectuées par les agents du Syndicat (indemnités d'astreinte + indemnités d'intervention).



RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
70 – Vente de produits finis	204 421,46	218 029,82	+ 7 %
75 – Autres produits de gestion courante	2,02	0,82	- 59 %
77 – Produits exceptionnels	1 681,66		- 100 %
042 – Amortissements des subventions	2 635,18	3 280,06	+ 24 %
Total Recettes	208 740,32	221 310,70	+ 6 %



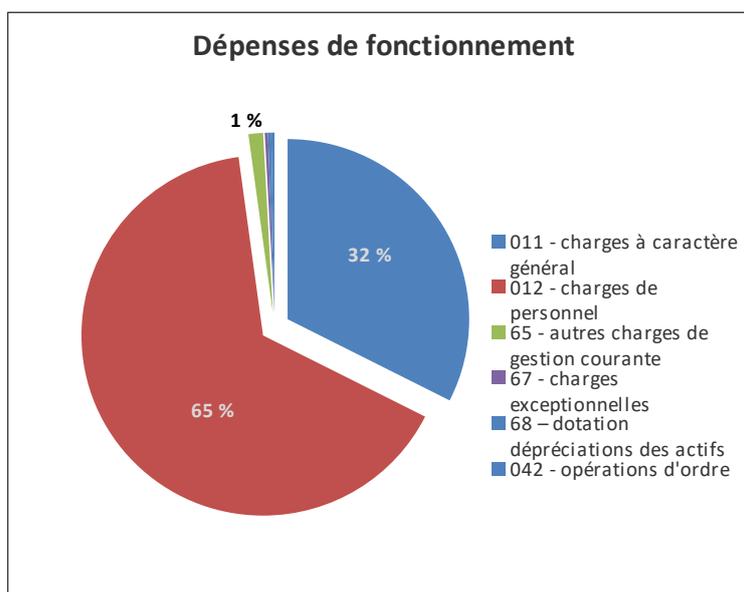
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
011 – charges à caractère général	31 470,38	36 392,71	+ 16 %
012 – charges de personnel	75 639,89	73 460,62	- 3 %
65 – autres charges de gestion courante	1 669,53	1 593,84	- 5 %
67 – charges exceptionnelles	28 337,91	363,90	- 99 %
68 – dotation dépréciations des actifs		150,00	
042 – Opération d'ordre (amort)	3 107,59	462,52	- 85 %
Total Dépenses	140 225,30	112 423,59	- 20 %

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidanges des installations d'assainissement non collectif et études de conception), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Nous constatons en 2021 une diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 20 %. Les charges à caractère général ont augmenté : les dépenses et les recettes de fonctionnement étant en grande partie liées aux services proposés par le Syndicat, peuvent être très différentes d'une année sur l'autre, en fonction des besoins de nos usagers (vidanges, réhabilitations, études de conception) et du contexte économique (Diagnostic vente), mais s'équilibrent.

Les charges de personnel ont baissé de l'ordre de 5 % du fait d'une meilleure répartition des agents entre les services.



RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
70 – Vente de produits finis	121 341,94	125 467,56	+ 3 %
74 – Subventions d'exploitation	29 675,34		- 100 %
77 – Produits exceptionnels	106,48		- 100 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	41 848,31	52 746,77	+ 26 %
Total Recettes	192 972,07	178 214,33	- 8 %

Les recettes de fonctionnement du Service d'assainissement non collectif correspondent :

- aux prestations obligatoires :
 - o contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement (90 227,56 €)
 - o Diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (8 610 €)

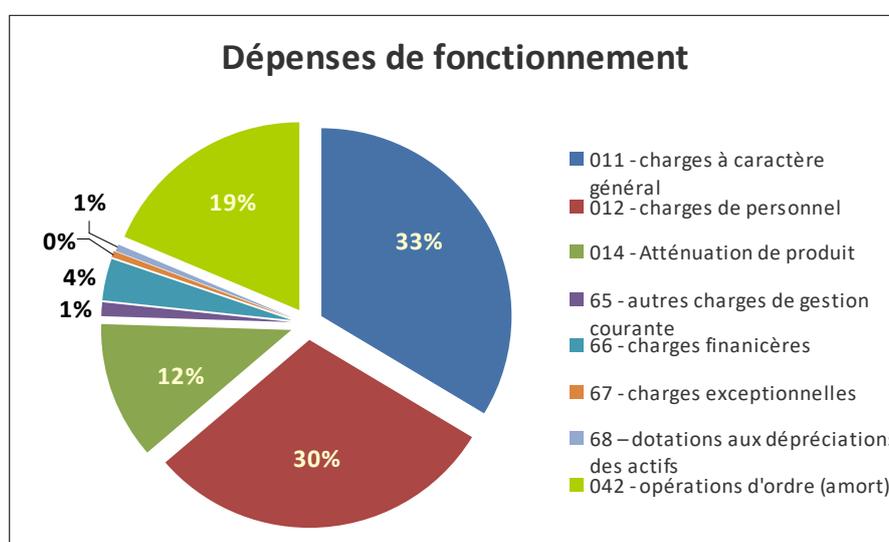
- contrôles de conception/réalisation dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation (7 350 €)
- aux différentes compétences du service :
 - entretien des installations (12 391,00 €)
 - études de sol (6 889 €)

Les tarifs du service :

	2020	2021
Contrôle de bon fonctionnement	33 €	33 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	300 €	300 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	250 €	250 €
Diagnostic vente	210 €	210 €

BUDGET EAU POTABLE

DÉPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
011 – charges à caractère général	105 572,48	113 948,05	+ 8 %
012 – charges de personnel	90 564,16	101 604,10	+ 12 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	39 749,00	40 442,00	+ 2 %
65 – autres charges de gestion courante	2 010,60	3 443,86	+ 71 %
66 – charges financières	14 492,46	12 470,05	- 14 %
67 – charges exceptionnelles	379,09	1 349,11	+ 256 %
68 – dotations aux dépréciations des actifs		2 000,00	
042 – Opération d'ordre (amort)	59 678,87	62 953,11	+ 5 %
Total Dépenses	312 446,66	338 210,28	+ 8 %



Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation électrique de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

La réalisation de travaux de renouvellement de canalisations d'eau effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel. En 2021, ce poste a augmenté de 18 000 € par rapport à 2020 (hors frais de personnel), ce qui explique les 8 % d'augmentation des charges à caractère général.

Les charges de personnel ont augmenté du fait d'une meilleure répartition des agents entre les services afin de caler avec la réalité.

Au chapitre 67, sont comptabilisés les dégrèvements accordés aux consommateurs d'eau, ainsi que l'annulation de titres de recette. En 2021, un titre sur rôle de 2020 a dû être annulé suite à une erreur de saisie du montant TVA qui n'avait pas été constatée sur l'exercice. Ce titre a été réémis en recettes avec les bons montants.

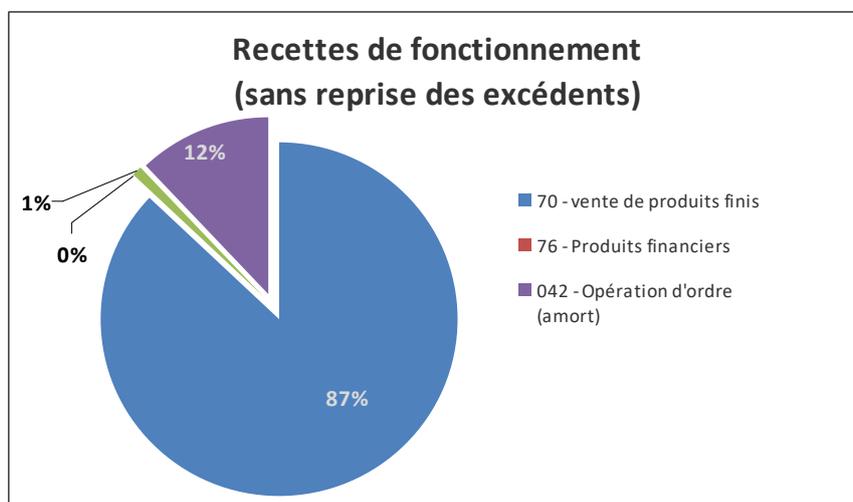
Les amortissements représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (19 %).

RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
70 – Vente de produits finis	382 296,49	402 830,66	+ 5 %
76 – Produits financiers	5,43	4,53	- 17 %
77 – Produits exceptionnels	2 989,40	5 467,89	+ 83 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	137 827,47	77 824,61	- 44 %
042 – Opération d'ordre (amort)	28 437,48	54 870,89	+ 93%
Total Recettes	551 556,27	540 998,58	- 2 %

87 % des recettes de fonctionnement du service des eaux proviennent de la vente d'eau aux abonnés (chapitre 70) :

- vente d'eau (aux abonnés + exportations) : 277 588,96 €
- Abonnement : 49 170,83 €
- ouvertures compteurs : 1 914,60 €
- Redevances à reverser à l'agence de l'eau (Prélèvements + Pollution) : 58 062,77 €
- Travaux de branchement : 16 093,50 €

Les recettes enregistrées au chapitre 77 correspondent au remboursement de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) au titre des exercices 2018 et 2019.



Les tarifs du service :

	2020	2021
Part variable (particuliers)	1,76 € HT	1,76 € HT
Part variable (agriculteurs)	1,61 € HT	1,61 € HT
Part fixe	38 € HT / an	38 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

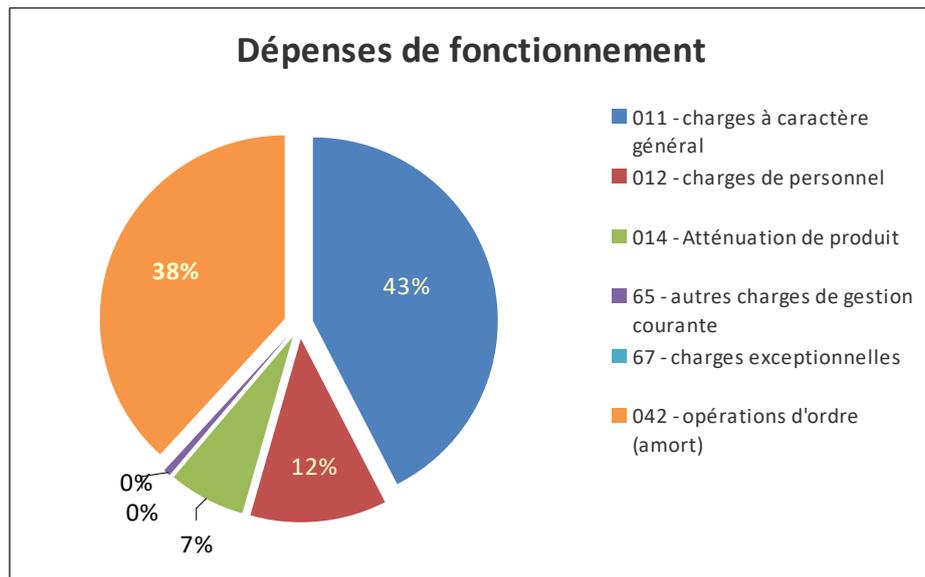
DÉPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
011 – charges à caractère général	9 634,92	13 305,29	+ 38 %
012 – charges de personnel	3 582,50	3 791,99	+ 6 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	2 000,00	2 080,00	+ 4 %
65 – autres charges de gestion courante	268,08	124,54	- 54 %
67 – charges exceptionnelles	47,84	41,25	- 14 %
042 – Opération d'ordre (amort)	11 879,29	11 945,21	+ 1 %
Total Dépenses	27 412,63	31 288,28	+ 14 %

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation électrique de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratif et technique, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Plus de 2 800 € de fournitures ont été dépensés pour la réalisation de deux branchements au réseau en 2021. Cette dépense incluse dans le chapitre 011 a fait l'objet de remboursements de la part de particuliers. Ce chapitre comprend également les fournitures nécessaires aux travaux de modernisation d'un poste de relevage réalisés en régie (1 400 €). Ces deux points expliquent l'augmentation de 38 % de ce chapitre.

Les charges de personnel ont augmenté du fait d'une meilleure répartition des agents entre les services afin de caler avec la réalité.

Les amortissements représentant 38 % des dépenses de fonctionnement sont lourds à supporter par ce budget qui n'a que très peu de recettes.



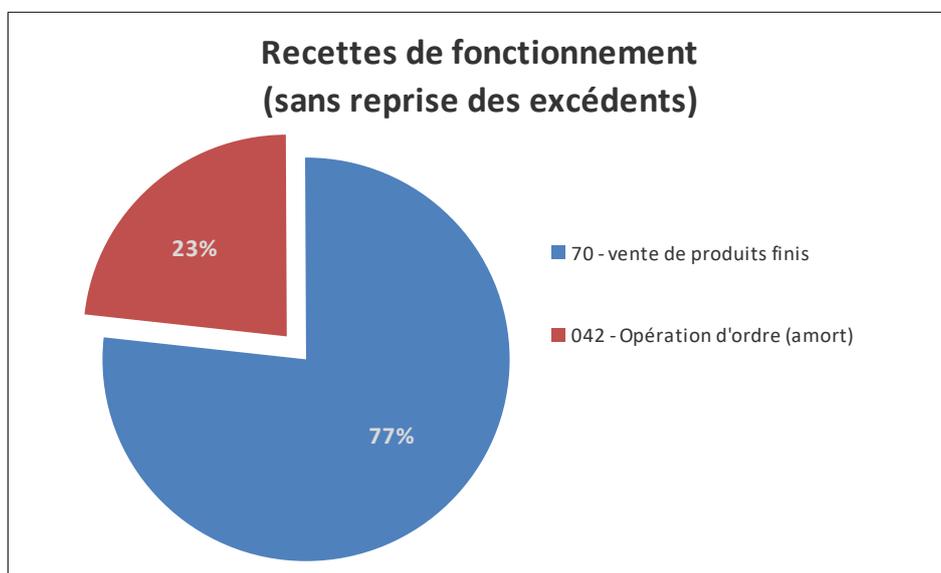
RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
70 – Vente de produits finis	25 524,39	26 672,08	+ 4 %
042 – Opération d'ordre (amort)	5 493,99	8 136,05	+ 48 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 360,72	5 966,47	+ 153 %
Total Recettes	33 379,10	40 774,60	+ 22 %

Les seules recettes fixes du service sont les redevances d'assainissement collectif et s'élèvent pour 2021 à 18 396,43 €.

Les autres recettes perçues sont liées à l'urbanisation :

- une PFAC pour 2 000 €
- la refacturation de 2 branchements pour 4 014 €

Les amortissements des subventions représentent 23 % des recettes et viennent en diminution des amortissements des immobilisations du service



Ce service est excédentaire grâce à la perception de PFAC, mais cela reste des recettes exceptionnelles.

Ce service n'est pas rentable car son coût de fonctionnement est élevé et il y a très peu d'abonnés concernés : augmenter la redevance d'assainissement n'engendre pas une grosse augmentation des recettes.

Les recettes ne permettent pas de virer une somme en section d'investissement autre que les amortissements obligatoires.

Les tarifs du service :

	2020	2021
Redevance assainissement collectif	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
Par fixe (abonnement)	35 € / an	35 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

IV La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

- en recettes : il s'agit généralement de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES

DEPENSES	Réalisés 2021	RECETTES	Réalisés 2021
042 – Opération d’ordre	3 280,06	042 – Opération d’ordre	3 280,06
Total Dépenses	3 280,06	Total Recettes	3 280,06

Cette section ne comporte que les amortissements de matériels utilisés par l’ensemble des services du Syndicat.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEPENSES	Réalisés 2021	RECETTES	Réalisés 2021
		042 – Opération d’ordre	462,52
		001 – Excédent d’investissement reporté	52 772,23
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	53 234,75

Il n’y a aucune dépense d’investissement sur ce budget qui n’a que peu d’immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service.

BUDGET EAU POTABLE

DEPENSES	Réalise 2021	RECETTES	Réalise 2021
Opération 14 – Travaux amélioration install.	71 318,59	Opération 14 – Subventions	22 696,24
Opération 20 – Achat de matériel	9 476,17	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	161 285,00
Opérations d’ordre	54 870,89	Opérations d’ordre et financières	62 953,11
Opérations financières (K emprunt)	50 319,91		
001 - Déficit d’investissement reporté	155 669,13		
Total Dépenses	341 654,69	Total Recettes	246 934,35

Les dépenses réalisées en 2021 correspondent à une partie des travaux préconisés par le bureau d’étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d’eau potable en 2014 :

- réhabilitation des réservoirs (décantation, amélioration du groupe pompage de Montestrucq) : 12 830,64 €
- remplacement de conduites en CVM : 34 870,70€
- déplacement canalisation chemin Pourtaou à Sainte-Suzanne : 35 205,83 €
- déplacement canalisation CD à Loubieng : 22 230 €
- déplacement d’un branchement sur Ozenx-Montestrucq : 6 029,97 €

Ce service a également acquis pour 9 476,17 € de matériel nécessaire à la poursuite de ses missions, dont 7 000 € pour l’acquisition d’un fourgon.

Les travaux de déplacement de la canalisation sur le chemin départemental à Loubieng étant prévus par le Conseil Départemental, ont été intégralement financés par celui-ci.

Il reste 17 690 € de subventions à percevoir dans le cadre du programme remplacement de conduites CVM de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau. Cette somme est inscrite en restes à réaliser sur l'exercice 2022.

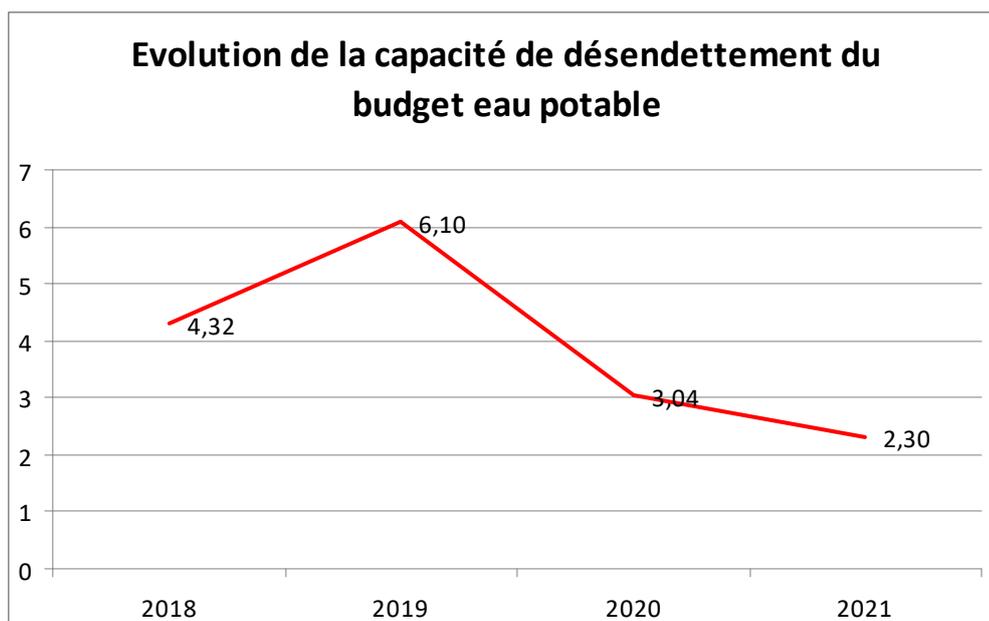
Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours du service eau potable représente 50 319,91 € en 2021.

Les emprunts contractés sont :

- emprunt de 155 000 € contracté en 2003 pour le renforcement de la station de pompage et la canalisation de refoulement de Montestrucq pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 11 875,06 € en 2023),
- emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour le renforcement du réseau de l'avenue du Docteur Dhers à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 18 152,04 € en 2026),
- emprunt de 250 000 € contracté en 2013 pour renforcement des réseaux d'eau Pontet-Baratou, la Justice et du réservoir de Montestrucq pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 21 799 € en 2029),
- emprunt de 150 000 € contracté en 2015 pour les travaux de renforcement de la côte de la Justice à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 11 658,36 € en 2030).

L'en-cours de la dette s'élève à 343 824,43 € après remboursement des échéances de 2021.



La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 10 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

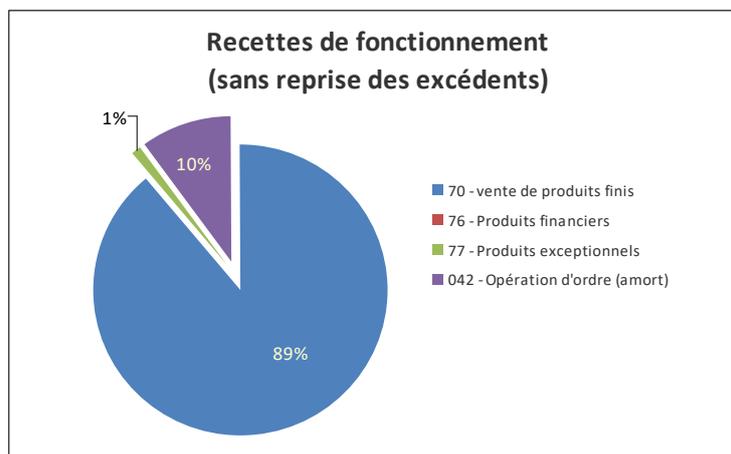
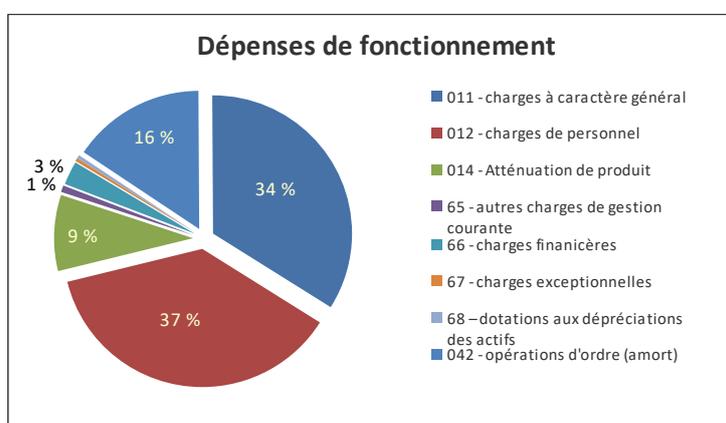
DEPENSES	Réalisé 2021	RECETTES	Réalisé 2021
Opérations non individualisées	10 683,62	Opérations d'ordre (<i>amort</i>)	11 513,21
		10222 – FCTVA	432,00
Opérations d'ordre et financières	5 378,95	001 – Excédent d'investissement reporté	50 077,34
Total Dépenses	16 062,57	Total Recettes	62 022,55

Aucuns travaux n'ont été réalisés en 2021.

L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels travaux sur le réseau.

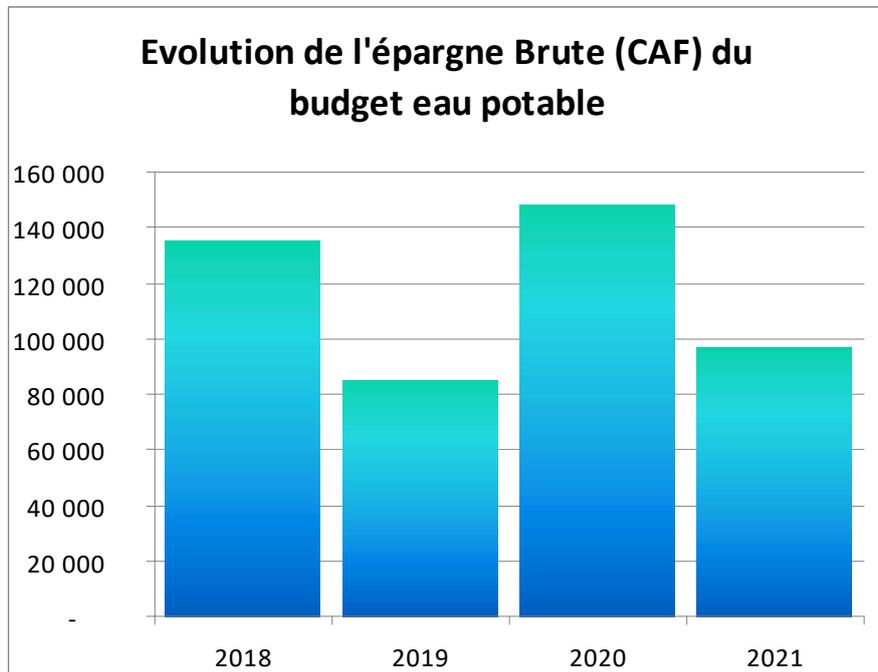
V Budget consolidé (cumul des 3 budgets annexes)

DÉPENSES	Réalisé 2021	RECETTES	Réalisé 2021
011 – charges à caractère général	163 632,24 €	70 – Vente de produits finis	554 970,30 €
012 – charges de personnel	178 856,71 €	76 – Produits financiers	4,53 €
014 – Redevance pollution	42 522,00 €	77 – Produits exceptionnels	5 467,89 €
65 – autres charges de gestion courante	5 162,24 €	042 – Opération d'ordre (amort)	63 006,94 €
66 – charges financières	12 470,05 €		
67 – charges exceptionnelles	1 754,26 €		
68 – dotations dépréciations des actifs	2 150,00 €		
042 – Opération d'ordre (amort)	75 402,84 €		
Total Dépenses	481 950,34 €	Total Recettes	623 449,66 €



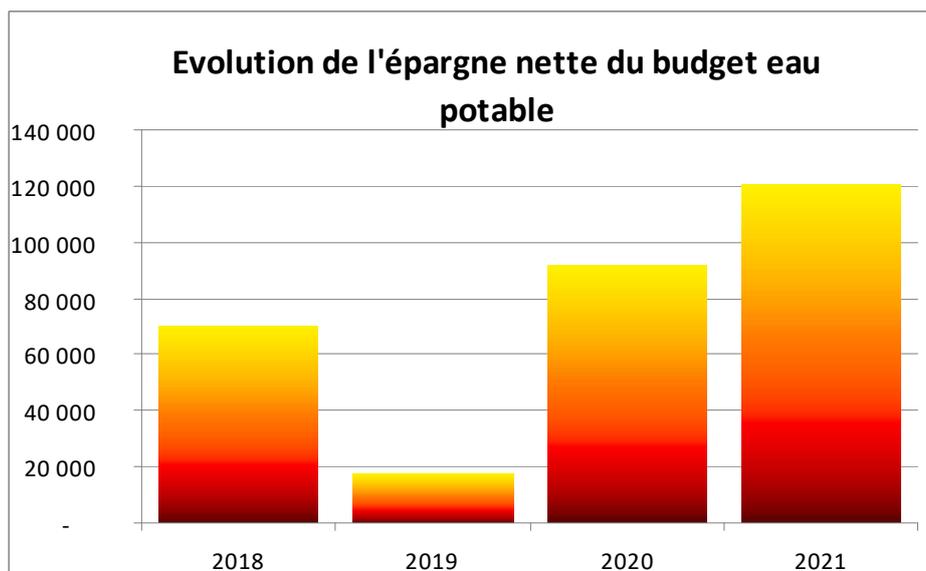
VI Niveau de l'épargne brute

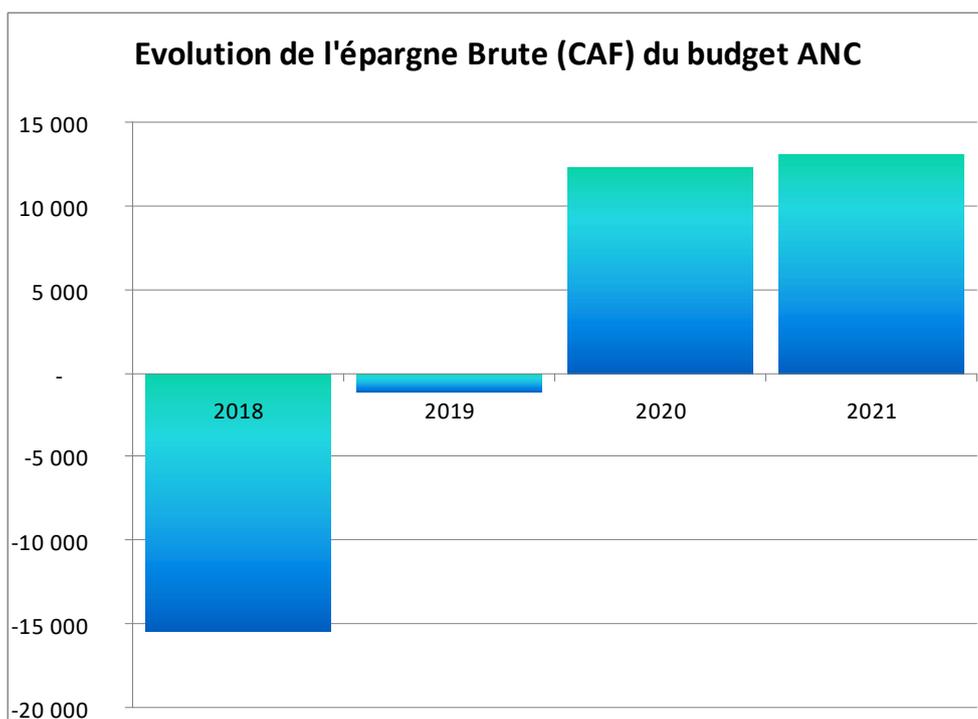
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

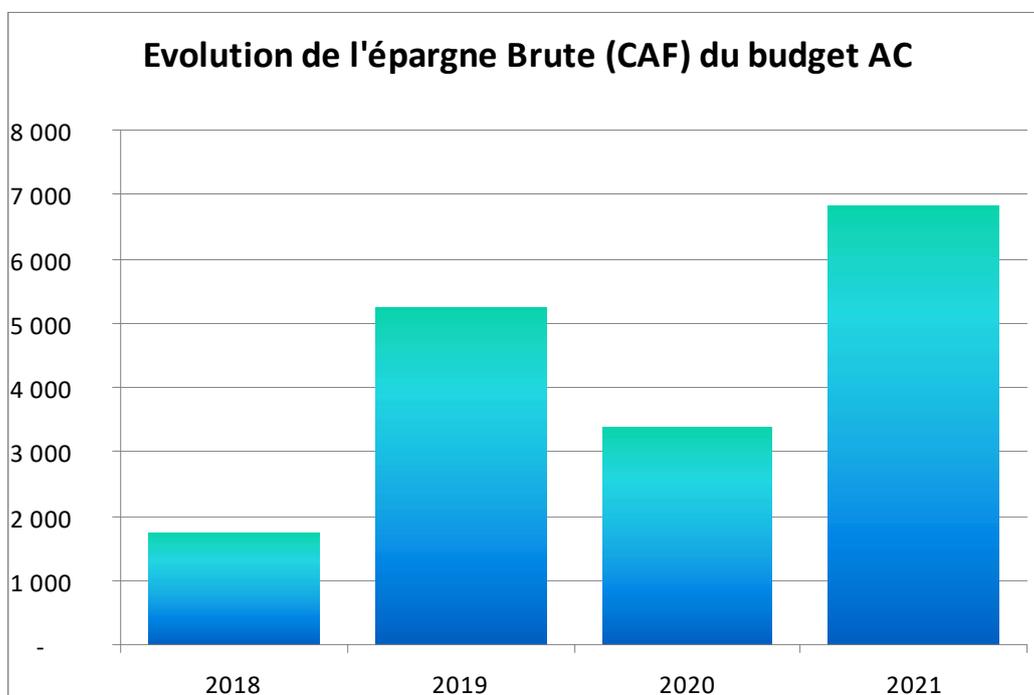
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.





L'épargne brute du budget assainissement non collectif s'améliore depuis 2020 grâce à :

- une meilleure répartition des charges salariales entre les différents budgets,
- une augmentation de la redevance des contrôles de bon fonctionnement et des contrôles de bonne exécution
- à une augmentation du nombre de contrôles de bonne exécution effectués.



Les recettes perçues par le service suffisent à couvrir les dépenses de fonctionnement hors amortissements, mais doivent être augmentées afin de tenir compte des amortissements obligatoires en M49.

VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	0
Technique	Ingénieur	A	1	0
Technique	Technicien	B	1	0
Technique	Agent de Maîtrise	C	2	0

Dépenses de personnel

	2020	2021	Evolution 2020/2021
Salaires bruts	120 795,12 €	128 081,12	+6 %
Charges patronales	48 993,45	51 111,26	+ 4 %
Total	169 788,57	179 192,38	+ 6 %

Fait à Lanneplàà,
Le 27 juin 2022

Le Président,
Pierre Ziegler